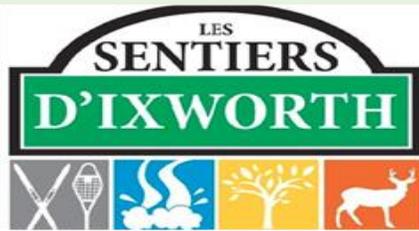


## Appel au Respect

Nous souhaitons rappeler à tous que les sentiers d'Ixworth sont multifonctionnels et doivent être partagés de manière respectueuse. Il est donc fortement recommandé aux personnes se déplaçant à pied avec leurs chiens de ne pas emprunter les pistes de ski de fond, afin de préserver leur tracé et éviter toute détérioration.

De plus, dans un souci de respect pour l'ensemble des usagers, nous vous prions de bien vouloir ramasser les excréments de vos chiens lors de vos balades dans nos sentiers.

Nous vous remercions de faire preuve de considération et de respect envers tous les usagers.



**En février**

Pour votre divertissement



**Vendredi 7** : Steak au poivre et/ou côtes levées avec Nathalie Pressée

**Samedi 8** : Parade au flambeau soirée avec Yan Tremblay

**Vendredi 14** : Steak au poivre et/ou côtes levées avec Samuel Carrier

**Vendredi 21** : Steak au poivre et/ou côtes levées

**Samedi 22** : BBQ soirée avec Richard Bossinotte

**Vendredi 28** : Steak au poivre et/ou côtes levées avec

## Vendredi Disco patin

À la patinoire les vendredis à partir de 17h30  
Viens patiner au son entraînant de la musique !



Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal : c'est le **courage de continuer** qui compte.

WINSTON CHURCHILL



## RUBRIQUES

- Appel au respect ;
- Divertissement en février ;
- Résumé du dernier conseil ;
- Bibliothèque Le Colibri ;
- Loisirs Kamouraska ;
- Educaloi ;
- RIGMRK ;
- Info environnement ;
- Adoption du budget 2025 ;
- Avis public ;
- Ne jetez pas vos médicaments ;
- MRC communiqué ;
- Bénévoles recherchés ;
- Déclaration pesticide ;
- Vieillir et vivre ensemble ;
- Coup de cœur lecture de Lisette ;
- Club du Renouveau Âge d'Or ;
- La Fabrique de Saint-Onésime
- Calendrier des séances du conseil ;
- Message important SISI

## CALENDRIER

### Calendrier de collecte



10-24



11



14

### Prochaine séance du conseil

**Lundi, 3 mars 2025**

### Les phases lunaires

☾5 ○12 ☾20 ●28

### Date de tombée du journal

**21 février 2025**

Acheminez vos demandes à :  
[municipalite@stonesime.com](mailto:municipalite@stonesime.com)



Municipalité  
SAINT-ONÉSIME  
D'IXWORTH

12, rue de l'Église  
Tél. : 418-856-3018  
[municipalite@stonesime.com](mailto:municipalite@stonesime.com)

### HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi et mercredi  
8 h 30 à 16 h 30

Mardi et vendredi  
**FERMÉ**

Jeudi  
8 h 30 à 18 h 00

## RÉSUMÉ DU DERNIER CONSEIL

### Compte-rendu de la séance ordinaire du 13 janvier 2025,

Tenue au 41, chemin du Village.

#### *Il a été adopté par le conseil :*

D'approuver les comptes payés de décembre 2024, pour un montant de 78 848.17 \$;

D'approuver les comptes à payer en janvier 2025, pour un montant de 10 748.34 \$;

De retenir la demande d'aide financière du hockey mineur – Tournoi provincial Passlapoc pour 50 \$;

De nommer Francois Ouellet à titre de maire suppléant de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et ce, pour la période se terminant le 2 novembre 2025 ;

De fixer le taux d'intérêts et de pénalités pour 2025 à 15% pour l'exercice financier 2025.

De donner un avis de motion qu'un règlement pour décréter les taux de taxes et de compensations pour l'année 2025 sera adopté :

De mettre fin au contrat d'un employé aux travaux publics ;

D'autoriser un contrat d'abat poussière pour 2025 à David Garneau entreprise ;

D'autoriser l'embauche d'un employé aux travaux publics ;

D'approuver le règlement 5-2024 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska pour l'achat de 2 camions ;

De demander l'amélioration du déploiement cellulaire ;

D'adopter l'entente régionale en inspection modifiée relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme ;

**La prochaine séance du Conseil aura lieu le 3 mars 2025 à 19 h, au 41, chemin du Village (salle *Les Générations*).**



Ce mois-ci notre exposition traite sur le sujet des **dinosaures !**

Encore plein d'aventures et de découvertes sur un sujet captivant.

Nous vous rappelons nos heures d'ouverture :  
Lundi et mardi : 8h30 à 16h30  
Jeudi : 8h30 à 18h00



**Jocelyne Bernier**  
Responsable  
de la bibliothèque

418-856-3018, poste 225  
[biblio.onesime@crsbp.net](mailto:biblio.onesime@crsbp.net)



La vie n'est facile pour aucun de nous. Mais quoi, il faut avoir **de la persévérance, et surtout de la confiance en soi.**

Il faut croire que l'on est doué pour quelque chose, et que, cette chose, il faut l'atteindre coûte que coûte.

**MARIE CURIE**

# Loisirs Kamouraska

## *Une façon simple d'accéder à du matériel de loisirs de qualité!*

- À peu de frais
- Pour toutes les saisons
- Grand inventaire (vélos pour toute la famille, trottinette, planche à pagaie, raquettes, ski de fond, porte-bébé, remorque Thule, etc.)

Trois centrales de prêt d'équipements où récupérer votre matériel:

- **Pavillon sportif**  
635 route 289  
Saint-Alexandre-de-Kamouraska  
G0L 2G0
- **L'Atelier du partage**  
639 rue Taché  
Saint-Pascal  
G0L 3Y0
- **Centre Bombardier de La Pocatière**  
600 9e rue Boulevard Desrochers  
La Pocatière  
G0R 1Z0

 éducaloi

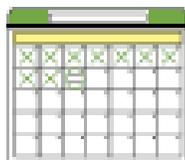


**NOUS  
VOUS  
aidons  
À LES aider**

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA

## Dès janvier 2025

1



### CHANGEMENT DE JOUR

Dès janvier 2025, la collecte des matières résiduelles change de jour. Consultez votre calendrier de collecte 2025 pour plus d'information.

2



### CHANGEMENT DE FRÉQUENCE

- Collecte du bac de **matières recyclables** au deux (2) semaines
  - Collecte du bac à **ordures** au trois (3) semaines
  - Collecte du bac à **compost** varie selon les saisons
- Consultez votre calendrier de collecte 2025 pour plus d'information.

3



### CHANGEMENT D'ORGANISME

Pour plus de renseignement, consulter le site web de la nouvelle Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska. [www.rigmrk.com](http://www.rigmrk.com)

4



### MUNICIPALITÉS TOUCHÉES

Ste-Hélène, St-Joseph, St-André, Mont-Carmel, St-Bruno, St-Pascal, St-Philippe, St-Denis, Kamouraska, St-Germain, La Pocatière, St-Onésime, St-Gabriel, Ste-Anne-de-la-Pocatière, St-Pacôme, Rivière-Quélie, ainsi que les TND Lac Picard et Petit-Lac-Ste-Anne (sous la responsabilité de la MRC).

5



### PLASTIQUES AGRICOLES

À PARTIR DE JANVIER, LES PLASTIQUES AGRICOLES NE SERONT PLUS ACCEPTÉS DANS LES CONTENEURS OU LES BACS (RECYCLAGE, ORDURES, COMPOST). Une communication à ce sujet vous sera envoyée sous peu. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site d'AgriRÉCUP : <https://agrirecup.ca/>

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA

## Dès janvier 2025

### PARMI LES NOMBREUX OBJECTIFS...

6

Moins de déchets dans le bac noir...

- Moins cher pour tous - Réduisez les coûts liés à l'enfouissement des ordures.
- Meilleur pour l'environnement - Réduire l'empreinte environnementale.
- Plus durable - Favorisez le recyclage et le compostage.

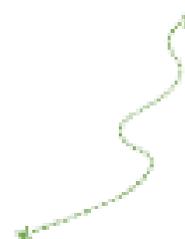
**Faites un geste simple et tout le monde y gagne!**



### BIENTÔT DANS VOS RUES

7

Dès janvier 2025, nos camions de la Régie et du sous-traitant SSAD circuleront dans vos rues pour la collecte des ordures, du recyclage ainsi que des matières organiques (compost).



### NOUS JOINDRE

Pour obtenir des renseignements ou effectuer une demande de service.

8

[www.rigmrk.com](http://www.rigmrk.com)  
[info@rigmrk.com](mailto:info@rigmrk.com)  
581-673-7344



# INF environnement

## Un paysage gourmand (plate-bande comestible)

Vous trouvez vos plates-bandes trop sages ? Adoptez le foodscaping et mettez en valeur les plantes comestibles dans vos aménagements paysagers ! Ceci consiste à concevoir des jardins avec des plantes comestibles, créant un environnement fonctionnel, écologique et offrant des aliments sains, frais et peu coûteux.

Les plantes comestibles sont variées : arbres fruitiers, légumes, herbes, fleurs comestibles et plantes médicinales.

Pour réduire l'entretien, choisissez des plantes à feuillage dense qui se touchent, limitant ainsi les mauvaises herbes. Utilisez également des paillis organiques ou des couvre-sols comestibles comme les fraisiers et airelles. Enfin, adoptez une plantation diversifiée et naturelle, plutôt que des rangées uniformes.



## Un hiver écoresponsable

### Activités hivernales :

- Choisissez des activités hivernales : ski de fond, raquette, vélo (fat bike), patin, glissade, randonnée pédestre, yoga neige etc.
- Optez pour des activités (déplacements) en groupes
- Utilisez des systèmes de location collectives : **Loisir Kamouraska**
- Utilisez des bouteille d'eau, tasse et bouteille isotherme réutilisables

### Économie d'énergie à la maison :

- Maintenez la température dans la maison entre 18°C et 21°C. Si tu as froid, mets une p'tite !
- Bloquez les infiltrations d'air
- Fermez les rideaux surtout à la noirceur pour garder la chaleur à l'intérieur
- Ne laissez pas la voiture tourner à l'arrêt trop longtemps inutilement
- Débranchez les appareils et les câbles non utilisés (ex. : chargeurs, cafetière, grille-pain)



### Consommation écoresponsable :

- Privilégiez la nourriture de saison et les produits du Québec comme les courges, légumes racines, pommes, etc.
- Soutenez des entreprises locales qui prônent des pratiques écoresponsables
- Évitez le gaspillage alimentaire

### Entretien hivernal

- Choisir un déglaçant qui ne nuit pas à l'environnement (ex. : sable, sciure de bois)

Rappel : 4RV : **réduire** à la source notre consommation, **réutiliser**, **recycler**, **valoriser** les objets et les matières

En suivant ces conseils simples, vous contribuerez à un hiver plus écoresponsable et à la préservation de notre belle planète.

## Les temps changent... pas que le climat !

### 5 bonnes pratiques avec ses appareils électroniques

#### 1. Réduire

C'est simple, résister à l'attrait de la nouveauté évite l'extraction de nouvelles matières premières!

#### 2. Choisir durable

Si l'achat est indispensable, osez l'usager! On y trouve des appareils de très bonne qualité. Optez pour un appareil durable, facilement réparable et prenez-en soin!

#### 3. Réparer

Un appareil brisé ou qui fonctionne moins bien n'est pas forcément en fin de vie! Grâce à la réparation et à des conseils d'entretien, vous pourrez allonger la durée de vie de vos appareils, et augmenter vos économies!

#### 4. Donner

Un appareil qui fonctionne encore est plus utile s'il est donné à une autre personne (ami, organisme, etc.) que s'il est stocké ou jeté; et vous faites des heureux!

#### 5. Recycler

En recyclant nos appareils, nous réutilisons leurs matières et limitons ainsi l'extraction de nouvelles ressources. Apportez-les dans un écocentre ou dans un des points de dépôts de la région.

### En résumé

**Les appareils électroniques ont un impact trop important pour être pris à la légère. Renversons la tendance!**

### Des questions?

418 856-2628, option 1 | [co-eco.org](http://co-eco.org) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobsl](https://facebook.com/coecobsl)



## RÉSUMÉ DU BUDGET EXERCICE FINANCIER DE 2025

### **RECETTES**

Taxes	977 633 \$
Païement tenant lieu de taxes	17 219 \$
Autres recettes de sources locales	71 855 \$
Transferts	392 166 \$

**TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS** **1 458 873 \$**

### **DÉPENSES**

Administration générale	396 140 \$
Sécurité publique	128 150 \$
Transport	447 692 \$
Hygiène du milieu	217 130 \$
Aménagement, urbanisme et développement	187 203 \$
Loisirs et culture	73 458 \$
Frais de financement	9 100 \$
Affectation	0 \$

**TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS** **1 458 873 \$**

## COMPARATIF 2025-2024

### 2025

Taxe foncière :	1.3238 \$ / 100 \$ d'évaluation
Générale :	1.1183 \$ / 100 \$
Service incendie	0.1298 \$ / 100 \$
Sureté du Québec	0.0757 \$ / 100 \$
Tarification – traitement des eaux usées / égout	387 \$ / unité
Tarification – fosse septique pour tous	105 \$ / unité
<u>Cueillette des ordures :</u>	189 \$ / unité (360 L ou moins)
<u>Cueillette de la récupération :</u>	33 \$ / unité (360 L ou moins)
<u>Cueillette du compost</u>	54 \$ / unité (360 L ou moins)
<u>Activité investissement - PR3 - Pumptrack</u>	4.98 \$
<u>Activité investissement - PR4 - Garage</u>	3.75 \$
<u>Cueillette des ordures, de la récupération et du compost :</u>	
Résidence permanente ou secondaire, Logement, commerce, EAE	276 \$

---

### 2024

Taxe foncière :	1.0598 \$ / 100 \$ d'évaluation
Générale :	0.9217 \$ / 100 \$
Service incendie	0.0765 \$ / 100 \$
Sureté du Québec	0.0616 \$ / 100 \$
<u>Tarification – traitement des eaux usées / égout</u>	280 \$ / unité
<u>Tarification – fosse septique pour tous</u>	95 \$ / unité
<u>Activité investissement - PR3 - Pumptrack</u>	18.50 \$
<u>Activité investissement - PR4 - Garage</u>	7.55 \$
<u>Cueillette des ordures, de la récupération et du compost :</u>	
Résidence permanente ou secondaire, Logement, commerce, EAE	200 \$

Aux personnes intéressées par les projets de règlements adoptés dans le cadre de la révision du Plan et des Règlements d'urbanisme, lesdits règlements étant identifiés à la section 1 du présent avis.

### .. LES PROJETS DE RÈGLEMENTS

ors d'une séance tenue le 27 janvier 2025, le Conseil municipal de la municipalité de aint-Onésime-d'Ixworth a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

- Projet de Règlement sur le lotissement numéro **2025-50**
- Projet de Règlement sur la construction numéro **2025-51**
- Projet de Règlement sur l'administration des règlements d'urbanismes numéro **2025-52**
- Projet de Règlement de zonage numéro **2025-53**
- Projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro **2025-54**

Ces projets de règlements sont adoptés dans le cadre d'un processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. En plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

### .. OBJETS DES RÈGLEMENTS

#### 2.1 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 2025-50

#### 2.2 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION NUMÉRO 2025-51

#### 2.3 PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES NUMÉRO 2025-52

#### 2.4 PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2025-53

#### a) Division du territoire en zones

#### b) Nomenclature des usages

#### 2.5 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2025-54

#### Résumé du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire et traduit une vision d'ensemble sur les intentions et les choix collectifs pour le développement futur du territoire.

Il précise à l'échelle locale la planification du territoire contenue dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

En plus d'assurer l'harmonisation des instruments de planification, la révision du plan d'urbanisme vise à mettre en œuvre et/ou à actualiser les démarches de planification entreprises ou à entreprendre par la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth. Plus précisément, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récréotouristiques, base de l'économie locale.

Un plan d'urbanisme doit comprendre, obligatoirement, quatre éléments :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport;
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

#### Les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Les orientations se déclinent en 4 thèmes :

#### Orientation 1 – Offrir un milieu de vie attractif, convivial et de qualité

- Planifier la croissance résidentielle à moyen et long termes;
- Prioriser les développements à l'intérieur du périmètre urbain;
- Attirer de nouveaux ménages et retenir les ménages existants;
- Dynamiser le noyau villageois autour des parcs et espaces publics;
- Maintenir une offre en équipements publics de qualité et adaptés aux besoins de la population;
- Aménager les espaces publics pour favoriser la sécurité et l'accessibilité au cœur du noyau villageois.

#### Orientation 2 – Renforcer le caractère distinctif du territoire en misant sur ses éléments identitaires

- Valoriser les activités de plein air et de récréation;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et historique;
- Gérer le développement de la villégiature;
- Assurer la croissance et mettre en valeur les attraits récréotouristiques du territoire.

#### Orientation 3 – Valoriser le milieu agricole et forestier

- Protéger et mettre en valeur la zone et les activités agricoles;
- Consolider les îlots déstructurés en zone agricole;
- Valoriser les terres agricoles dévalorisées (TAD);
- Assurer la cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole et gérer les impacts des activités agricoles;
- Assurer la protection du couvert forestier et une gestion durable des pratiques sylvicoles;
- Poursuivre le développement des espaces naturels offrant un potentiel récréotouristique.

#### Orientation 4 – Offrir un environnement sain et sécuritaire

- Préserver les espaces d'intérêt et le patrimoine paysager;
- Protéger les cours d'eau, les lacs, les rives et les milieux humides;
- S'adapter aux changements climatiques et réduire les îlots de chaleur;
- Assurer la gestion des contraintes anthropiques.

#### Le cadre de gestion territoriale : les grandes affectations du territoire et les densités d'occupation.

Les grandes affectations et les densités d'occupation sont des composantes obligatoires du plan d'urbanisme. Elles expriment la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire et, par la même occasion, l'organisation des principaux pôles d'activités qui caractérisent le territoire et qui sont conséquentes avec les grandes orientations et les objectifs d'aménagement.

Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

- **Urbaine** – Correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles et les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Généralement, dans ce type d'affectation, on y retrouve le regroupement des habitations, des équipements récréatifs et institutionnels et des commerces et des services.
- **Agroforestière** – Espaces hétérogènes dont le couvert forestier prédomine et se caractérise par une agriculture moins intensive. On peut y pratiquer le plein air extensif, l'agriculture, la foresterie et l'extraction.
- **Forestière** – Vaste espace de forêt dense qui n'est généralement pas habité en permanence, mais qui est très fréquenté pour les activités sylvicoles et pour la pratique d'activités récréatives de plein air.

Les densités d'occupation du sol sont exprimées en termes de nombre de logements à l'hectare. Il s'agit d'une densité nette moyenne dont le calcul se fera par zone.

### 3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 février 2025 à 18h30, à la salle « Les Générations » située au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth. Au cours de cette assemblée publique seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ces projets de règlements.

Les projets de règlements peuvent être consultés aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal, situé au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Donné à Saint-Onésime-d'Ixworth, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

*La Greffière*

*Nancy Lizotte*

## Les erreurs à éviter

Il ne faut jamais jeter les médicaments à la **toilette**, dans l'**évier** ou à la **poubelle**!



## Quels sont les risques?

S'ils se retrouvent dans l'eau, ils peuvent causer de graves dommages à la santé humaine et celle des écosystèmes.

## Bonne nouvelle!

Au Québec, il y a maintenant un programme officiel et gratuit de récupération pour l'élimination sécuritaire des médicaments périmés et inutilisés.



### Trier

Faites le tri de votre armoire à pharmacie, et déterminez quels médicaments sont non utilisés, ou périmés.

Vérifiez auprès de votre professionnel de la santé en cas de doute.



### Rassembler

Videz tous les comprimés dans un sac **transparent**. Les pots vides peuvent être nettoyés et réutilisés à la maison ou déposés au bac bleu.

Les liquides et les crèmes doivent être laissés dans leur contenant d'origine. N'oubliez pas de retirer toute information personnelle.



# NE JETEZ PAS LES MÉDICAMENTS !



### Rapporter

Votre pharmacie se chargera d'éliminer sécuritairement vos comprimés, liquides et crèmes, et ce gratuitement.



Bref, en rapportant vos médicaments à la pharmacie, vous prenez soin de votre santé, celle de vos proches, et celle des milieux naturels!





Un **Espace entreprise** sur le site web de la MRC de Kamouraska :  
Un accompagnement sur mesure pour les entreprises

**Saint-Pascal, le 30 janvier 2025** — La MRC de Kamouraska annonce qu'une toute nouvelle section de son [site web](#) est désormais dédiée au volet de l'accompagnement technique et financier offerts aux entreprises par son service de développement territorial (SDT).

Cet endroit centralise toutes les informations essentielles au sujet des services existants à la MRC de Kamouraska pour accompagner les entreprises dans leur développement. On y retrouve des ressources détaillées sur les services d'accompagnement gratuits et aussi des informations sur les diverses aides financières disponibles pour soutenir leurs projets.

La comptabilité, le marketing, les ressources humaines et l'attractivité, la mycologie, le bioalimentaire et l'économie sociale figurent parmi les multiples expertises des professionnels du SDT mises à la disposition des entrepreneurs et expliquées dans [l'espace entreprise](#) du site web.

L'équipe dédiée aux entreprises peut donc accompagner ces dernières dans leurs besoins spécifiques, qu'elles soient en phase de démarrage, en croissance ou en pleine expansion. Ainsi, avec ce nouvel espace, tous les services offerts par le SDT peuvent désormais être retrouvés facilement à un même endroit.

"Avec son approche multidisciplinaire et ses diverses ressources, le service de développement territorial de notre MRC permet aux entrepreneurs d'avoir un endroit où chaque projet trouve une assistance sur mesure. Toute l'équipe apporte un accompagnement-clé, une expertise et des conseils nécessaires pour aider les entrepreneurs de la région à franchir les étapes clés de leur parcours », mentionne le préfet élu M. Sylvain Roy.

La page est en ligne dès maintenant au [www.mrckamouraska.com](http://www.mrckamouraska.com) sous l'onglet « Espace entreprise ».

– 30 –

**Contact :**

Annie Lavoie  
Conseillère aux communications  
MRC de Kamouraska  
418-492-1660, poste 253  
[alavoie@mrckamouraska.com](mailto:alavoie@mrckamouraska.com)



**ENGAGEONS-NOUS  
POUR UN PLEIN AIR  
DURABLE**

## **Appel à bénévoles pour une corvée de nettoyage des bords de routes et des riverains**

La municipalité lance un appel à la solidarité pour participer à une corvée de nettoyage des bords de routes et des zones riveraines. Cet événement a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance de ne pas jeter de déchets dans la nature, tout en contribuant à rendre notre environnement plus propre et plus beau.

Conséquences des déchets en bord de route :

- Risque d'incendie
- Dégradation des paysages
- Impact sur la santé publique
- Contamination des écosystèmes par des substances chimiques et toxiques
- Risque pour la sécurité routière :

Date de la corvée : La date exacte de l'événement vous sera communiquée ultérieurement.

Inscriptions : Merci de confirmer votre participation par l'un des moyens suivants :

- Courriel : [adjointe.dg@stonesime.com](mailto:adjointe.dg@stonesime.com)
- Téléphone : 418-856-3018

### **Faites une différence dans votre communauté !**

En vous inscrivant, vous contribuez activement à améliorer notre cadre de vie et à préserver notre environnement pour les générations futures.

## **Pesticides, déclaration annuelle de l'utilisateur**

**IMPORTANT**

La société québécoise prend de plus en plus conscience de l'impact et de l'empreinte de chacun de nos gestes quotidiens. Dans le cadre de notre engagement envers le développement durable et la protection des générations futures, de nouvelles réglementations environnementales ont été mises en place.

Depuis le 7 septembre 2022, le règlement no 2022-25, intitulé « Règlement concernant l'interdiction d'utilisation des pesticides », est en vigueur. Afin de faciliter la déclaration **obligatoire**, nous avons créé un outil de déclaration pratique. Cet outil inclut également un aide-mémoire pour les documents à fournir avec la déclaration.

Vous pouvez également produire votre déclaration à partir de notre site web dans l'onglet Infos essentielles, Construction et environnement.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire complété au [adjointe.dg@stonesime.com](mailto:adjointe.dg@stonesime.com) ou en personne au bureau de la municipalité.

**La déclaration doit être retournée à la municipalité avant le 31 mars de l'année en cours.**

Nous vous remercions de contribuer au bien-être général et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de votre municipalité.

# Vieillir et vivre ensemble

## La bientraitance: l'histoire de Saïd

VOICI L'HISTOIRE DE SAÏD.

IL A 72 ANS. IL EST D'ORIGINE MAROCAINE. IL EST VEUF DEPUIS 2 ANS ET A 2 ENFANTS, NANOUR ET AHMID. DE PLUS, IL EST GRAND-PAPA.

DEPUIS QU'IL EST VEUF, LA VIE DE SAÏD SEMBLE PLUS TERNE. IL A PERDU SES REPÈRES ET SA MAISON LUI SEMBLE VIDE.

POURQUOI LA VIE EST-ELLE SI DURE ?

SAÏD AVEC SON FILS.

QUE DIRAIS-TU D'ALLER À LA MOSQUÉE, TU POURRAIS REVOIR TES AMIS ?

D'ACCORD, JE RESPECTE TON CHOIX.

NON, JE N'EN AI PAS ENVIE. C'EST DIFFICILE DEPUIS LA MORT DE TA MÈRE. QUAND JE SERAI PRÊT, JE TE LE DIRAI.

SAÏD AVEC SA FILLE.

CE N'EST PAS BON POUR LA SANTÉ MAIS J'AIME BIEN CES CROUSTILLES.

IL A DROIT DE DÉCIDER POUR LUI-MÊME.

SAÏD AVEC SA VOISINE.

TU ES VRAIMENT GENTILLE DE M'AIDER À PLANTER MES FLEURS. J'AURAI UN MAGNIFIQUE JARDIN GRÂCE À TOI.

ÇA ME FAIT PLAISIR !

SAÏD CHEZ LE MÉDECIN.

VOTRE SITUATION EST DIFFICILE ET JE COMPRENDS QUE VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE. PLUSIEURS OPTIONS S'OFFRENT À VOUS : UN SUIVI INDIVIDUEL AU CLSC OU UN GROUPE DE SOUTIEN POUR PARTAGER CE QUE VOUS VIVEZ.

JE VAIS Y RÉFLÉCHIR MAIS CE SERA PROBABLEMENT LE GROUPE DE SOUTIEN.

NANOUR ACCOMPAGNE SON PÈRE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

CE SERA BIEN POUR LUI. IL POURRA RENCONTRER DES GENS QUI VIVENT UNE SITUATION SEMBLABLE !

Centre communautaire des Tulipes

MON JARDIN EST VRAIMENT MAGNIFIQUE! ÇA FAIT DU BIEN DE SENTIR QU'ON ME DEMANDE CE QUE J'AIME, QU'ON RESPECTE MES CHOIX ET QU'ON M'OFFRE DU SOUTIEN.

LA BIEN TRAITANCE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

## ♥ COUP DE CŒUR LECTURE ♥ DE LISETTE

**Titre :** Retour à Kiss River  
**Auteur :** Diane Chamberlain  
**Editeur :** France Loisirs

Gina Higgins décide de quitter son poste d'enseignante dans l'ouest des Etats-Unis pour se rendre en Caroline du Nord. Le phare de Kiss River qui, érigé au 19<sup>ème</sup> siècle, s'est en partie écroulé dans la mer lors d'une violente tempête, entraînant sa lentille de Fresnel dans les flots. Gina sait que cette lentille, si elle est retrouvée, lui permettra de tirer au clair un mystère qui la poursuit depuis l'enfance. Or, l'irruption de Gina à Kiss River bouleversera Lacey et Clay, frère et sœur, qui habitent la maison du phare.

Quels secrets inavouables cache cette mystérieuse lentille? Pourquoi Gina tient-elle à l'exhumer du fond de l'océan? Un superbe, solide et captivant roman psychologique, une analyse brillante et subtile des rapports humains.

Lisette Lévesque



CÉLÉBRATIONS DOMINICALES À L'ÉGLISE  
DE SAINT-ONÉSIME  
MOIS DE FÉVRIER 2025

DATE	SERVICE	HEURE
Dimanche 2 février 2025	Célébration de la Parole	9 h
Dimanche 9 février 2025	Messe	9 h
Dimanche 16 février 2025	Célébration de la Parole	9 h
Dimanche 23 février 2025	Messe	9 h

Bienvenue à tous !

Jean Bernier,  
Président du Conseil de fabrique

## CLUB DU RENOUVEAU ÂGE D'OR

Le Club 50+ de Saint-Onésime

**Prochains dîners : le mardi 25 mars et le mardi 22 avril (Musique et danse).**



Il y a eu un dîner le 28 janvier.

Il n'y aura pas de dîner en février, le mois le plus court, le plus venteux et souvent le plus froid. Nous serons résilients, en attendant le printemps.

Nous avons malheureusement dû refuser des personnes lors du dîner du 10 décembre; MERCI!

De **GROS MERCI** à notre député, **MATHIEU RIVEST**, pour sa collaboration de 250\$, pour payer la musique lors de ce dîner.

Notre Club est affilié à Carrefour 50 + du Québec, avec 137 autres Clubs au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine.

**Joignez-vous à nous!**

# Pour participer activement à la vie du Club 50 ans + de Saint-Onésime ou tout simplement pour soutenir votre Club par solidarité

# Pour recevoir le MAGAZINE AGIR 2 fois l'an

# Pour avoir accès aux ententes du Carrefour 50+

# Pour être informé des activités de votre Club

# Pour défendre vos droits

Pour plus d'informations:

[www.carrefour50.com](http://www.carrefour50.com)

André Hudon, président (418-856-1559)



Avis important

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 13 janvier	Le lundi 7 juillet
Le lundi 3 février	Le lundi 11 août
Le lundi 3 mars	Le lundi 8 septembre
Le lundi 7 avril	Le lundi 1 <sup>er</sup> octobre
Le lundi 5 mai	Le lundi 10 novembre
Le lundi 2 juin	Le lundi 1 <sup>er</sup> décembre



### MESSAGE IMPORTANT Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI)

#### Le SISI débute sa campagne 2025 d'AUTO-INSPECTION en sécurité incendie auprès des citoyens des numéros civiques :

- 0 à 44 du 4<sup>E</sup> rang Ouest
- Le 5<sup>e</sup> rang
- Le chemin d'Ixworth
- Le rang 8
- Le Petit 5.

À cet effet, les citoyens concernés recevront bientôt une lettre du service incendie les invitant à remplir un formulaire en ligne qui viendra attester de la conformité de leur résidence en matière de sécurité incendie.

Cet exercice doit être effectué pour rencontrer les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. IL EST DONC TRÈS IMPORTANT de bien compléter celui-ci.

Afin de valider les informations transmises, des visites aléatoires seront effectuées chaque année dans le but de s'assurer que le règlement de prévention des incendies est respecté. À cet égard, rappelons par exemple que chaque résidence doit posséder au moins un avertisseur de fumée par étage et un avertisseur de monoxyde de carbone si vous possédez un chauffage à combustible dans la maison ou un garage annexé. Vous pouvez consulter le Règlement sur la prévention des incendies en cliquant sur le lien suivant : <https://stonesime.com/reglements-permanents/reglement-2020-08/>

Pour toute information OU si vous avez de la difficulté ou êtes dans l'impossibilité de remplir le formulaire, vous pouvez communiquer avec le département de prévention des incendies au 418 856-3394, poste 4303. C'est avec plaisir qu'ils vous aideront. Il est à noter que le technicien en prévention des incendies pourra sur demande, effectuer la visite de votre résidence.

Merci de votre collaboration !